

CONTRAT DE STAGE

Entre
- „entreprise“ ci-dessous nommée –

à

et
- „stagiaire ci-dessous nommé“ -

né le : à :

domicile :

se trouve conclu le présent contrat concernant le stage de formation professionnelle en entreprise, nécessaire dans le cadre des études à la Fachhochschule Offenburg - Ecole Supérieure de Technologie et de Commerce, Badstraße 24, 77652 Offenburg, Allemagne dans la filière

« Verfahrens- und Umwelttechnik (VU) » - génie des procédés et de l'environnement.

§1 Durée et date du stage

1. Cette formation est considérée comme : ☐ 1^{er} stage industriel ☐ 2^{ème} stage industriel
et dure semaines (minimum 100 jours ouvrables)
Elle commence le et finit le
Le premier mois de la formation est considéré comme période d'essai.
2. Le nombre totale d'heures par semaine est de heures.

§ 2 Devoirs de l'entreprise

L'entreprise a reçu de la part du stagiaire les objectifs pédagogiques de la filière ci-dessus nommée. Elle s'engage à

1. instruire le stagiaire selon les données de l'entreprise conformément à la filière et de s'orienter aux objectifs pédagogiques susmentionnés.
2. coopérer avec la Fachhochschule ou le maître de stage pour ce qui concerne toutes les questions relatives à la formation du stagiaire.
3. contrôler le contenu des rapports des travaux effectués par le stagiaire avec son cachet signé.
4. faire attention aux aptitudes du stagiaire et le cas échéant à discuter avec lui/elle sur la continuité de sa formation.
5. à informer la Fachhochschule sur l'interruption prématurée du contrat ou en cas d'absence ou de démission du stagiaire.

§ 3 Devoirs du stagiaire

Le stagiaire s'engage à

1. prendre part à toutes les actions de formation qui lui sont offertes.
2. exécuter avec conscience et diligence tous les travaux qui lui sont confiés.
3. respecter le règlement intérieur de l'entreprise, les prescriptions en vigueur dans l'atelier et les règles de sécurité pour fin de prévention d'accidents et à traiter soigneusement les instruments et appareils de travail.
4. écrire avec minutie les rapport d'activités et de les présenter aussi bien au maître de stage de l'entreprise qu'à celui de la Fachhochschule après chaque séquence pédagogique.
5. protéger les intérêts de l'entreprise et à faire preuve de confiance professionnelle.
6. informer immédiatement l'entreprise en cas d'absence et pour raison de maladie à présenter un certificat médical au plus tard trois jours après.

§ 4 Valeur de la bourse de stage

Le stagiaire reçoit une bourse brute mensuelle de stage de

en lettres :

§ 5 Assurance sociale

Le stagiaire a le droit de contracter une assurance sociale privée de son choix.

§ 6 Rupture du contrat de stage

1. Le contrat peut être à tout moment résilié par écrit aussi bien par l'entreprise que par le stagiaire pendant la période d'essai sans préavis.
2. Après la période d'essai, le contrat peut être résilié
 - a) de la part des deux parties pour une raison importante sans préavis.
 - b) de la part du stagiaire avec un préavis écrit de 4 semaines en cas de démission.

La résiliation doit être écrite avec justification des motifs de la rupture du contrat de stage.

§ 7 Congé / Présence

Le stagiaire n'a pas droit à un congé. Le nombre de jours de présence en entreprise est porté d'une façon générale à 100 jours ouvrables minimum selon les dispositions en vigueur dans la Fachhochschule Offenburg (§6 (1) Studien- und Prüfungsordnung).

§ 8 Attestation de stage

A la fin du stage, le stagiaire reçoit de la part de l'entreprise une attestation certifiant le déroulement du stage et les qualités et aptitudes du stagiaire.

§ 9 Règlement en cas de disputes

En cas de disputes liées aux différents points de ce contrat, il est du devoir des deux parties de contacter d'abord la Fachhochschule et la chambre de commerce pour recherche d'un arrangement à l'amiable avant d'entreprendre toutes procédures judiciaires.

§ 10 Autres réglementations

.....
.....

Fait à, le

Pour l'entreprise:

Fait à, le

Le stagiaire:

(Prière adresser trois copies signées de ce contrat à la Fachhochschule Offenburg pour enregistrement.)

Attestation d'immatriculation

Fachhochschule Offenburg
-Praktikantenamt-

☐ 1.praktisches Studiensemester

☐ 2. praktisches Studiensemester

im Sommer-/Wintersemester 20...../.....

☐ immatrikulierter/e Student/in

Offenburg, den